



Remariage de mon père/Héritage et Usufruit

Par **Fabienne Gambrelle**, le **21/09/2011** à **10:14**

Chers Maîtres,

Mon père est veuf et il envisage de se remarier afin de laisser de l'argent à sa compagne. j'aimerais savoir:

- quelle sera l'étendue de l'usufruit de sa nouvelle femme
- s'il peut contractuellement lui ôter l'usufruit de l'appartement où ils vivront afin que je puisse le récupérer après son décès
- s'il peut contractuellement lui ôter l'usufruit d'autres biens sur lesquels elle aurait ce droit
- Au décès de ma mère, mon père a hérité de tout (j'avais renoncé devant un juge à on héritage du vivant de l'un de mes parents). Ensuite mon père m'a fait une donation pour compenser le fait que je n'avais pas hérité. je ne pense pas que cette donation équivalle à la part dont j'aurais dû hériter de ma mère. cette part est-elle inaliénable ? Puis-je la réclamer?

Je vous remercie d'avance pour ces informations et votre aide

Cordialement

Fabienne Gambrelle

Par **Domil**, le **21/09/2011** à **12:06**

[citation]-quelle sera l'étendue de l'usufruit de sa nouvelle femme

-s'il peut contractuellement lui ôter l'usufruit de l'appartement où ils vivront afin que je puisse le récupérer après son décès

-s'il peut contractuellement lui ôter l'usufruit d'autres biens sur lesquels elle aurait ce droit

[/citation] le conjoint survivant hérite SI le décédé n'a pas fait de testament. Donc il suffit que votre père fasse un testament (le conjoint survivant n'est pas héritier réservataire)

[citation]cette part est-elle inaliénable ?[/citation] si vous avez renoncé à l'héritage, non, évidemment